

OMPI



ORGANISATION MONDIALE DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE
GENÈVE

WIPO/GRTKF/IC/15/2
ORIGINAL : anglais
DATE : 4 novembre 2009

F

COMITÉ INTERGOUVERNEMENTAL DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE RELATIVE AUX RESSOURCES GÉNÉTIQUES, AUX SAVOIRS TRADITIONNELS ET AU FOLKLORE

Quinzième session
Genève, 7 – 11 décembre 2009

ACCRÉDITATION DE CERTAINES ORGANISATIONS

Document établi par le Secrétariat

1. Le Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore (ci-après dénommé “comité”) a approuvé, à sa première session tenue à Genève du 30 avril au 3 mai 2001, un certain nombre de questions d’organisation et de procédure, y compris l’octroi du statut d’observateur *ad hoc* à un certain nombre d’organisations ayant exprimé le désir de jouer un rôle dans les travaux du comité (voir le rapport adopté par le comité, paragraphe 18 du document WIPO/GRTKF/IC/1/13).

2. Depuis lors, plusieurs autres organisations ont fait part au Secrétariat de leur désir d’obtenir le même statut pour les futures réunions du comité. On trouvera en annexe un document contenant notamment les noms des organisations qui, avant le 18 octobre 2009, ont demandé à être accréditées à la quinzième session du comité, ainsi que des renseignements biographiques sur ces organisations. Ces organisations ont été invitées à remplir un formulaire de demande d’accréditation. Les renseignements figurant dans l’annexe ont été communiqués tels quels par chacune des organisations.

3. *Le comité est invité à approuver l'accréditation, en qualité d'observatrices ad hoc, des organisations mentionnées dans l'annexe du présent document.*

[L'annexe suit]

ANNEXE

ORGANISATIONS QUI ONT DEMANDÉ À ÊTRE ACCRÉDITÉES
EN QUALITÉ D'OBSERVATRICES AUX SESSIONS
DU COMITÉ INTERGOUVERNEMENTAL

Association pour le développement linguistique et culturel des Kirat Kulung du Népal

Engabu Za Tooro (EZT)

Fondation Ngöbe-Buglé (F.U.N.G.O.B.E.)

Cercle d'initiative commune pour la recherche, l'environnement et la qualité (CICREQ)

Rift Valley Voluntary Counsellors

Southeast Indigenous Peoples' Center

À : Division des savoirs traditionnels
Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI)
34, chemin des Colombettes
1211 Genève 20
Suisse

Tlcp. : +41 (0) 22 338 70 20

Mél. : grtkf@wipo.int

Objet : Demande d'accréditation en qualité d'observateur pour les sessions à venir du Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous informer que mon organisation souhaite participer en qualité d'observateur ad hoc aux sessions du Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore. Veuillez trouver ci-joint notre demande d'accréditation à l'intention du comité.

Nous restons à votre entière disposition pour tout complément d'information.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

[signé]

M. Dilip Singh Rai

/...

Formulaire de demande d'accréditation en qualité d'observateur ad hoc
auprès du
Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative
aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore^{1,2}

RENSEIGNEMENTS BIOGRAPHIQUES DE L'ORGANISATION POSTULANTE

Nom complet de l'organisation :

Association pour le développement linguistique et culturel des Kirat Kulung du Népal

Description de l'organisation : (150 mots au maximum)

L'Association pour le développement linguistique et culturel des Kirat Kulung du Népal (Nepal Kirat Kulung Bhasha Sanskriti Utthan Sangh) est une organisation autonome représentant la communauté kulung au niveau national. Elle a été officiellement enregistrée auprès du Bureau administratif du district de Sunsari, en vertu de la loi sociale du Gouvernement du Népal de 1993 (2049 BS).

Depuis ses débuts, l'association travaille pour le développement social, économique, linguistique et culturel de la communauté kulung. Son bureau central est situé à Panchkanya-5, Dharan et elle compte un bureau local à Katmandou (Basanteshor Gully, Dillibazar). Elle compte également des bureaux locaux dans six districts (Solukhumbu, Sakhuwasabha, Sunsari, Morang, Jhapa et Katmandou) et 18 comités villageois dans différents districts.

Veillez énumérer les principaux objectifs de votre organisation :

- établir, protéger, faire reconnaître et promouvoir les droits de la communauté kulung
- renforcer la situation socioéconomique de la communauté kulung
- étudier, protéger et promouvoir la langue, la culture, la littérature et l'art kulung
- étudier, protéger et promouvoir les savoirs et les compétences traditionnels
- protéger et promouvoir la biodiversité
- participer aux travaux de promotion de la paix et du développement dans le monde

Merci de ne joindre aucun document à votre demande d'accréditation.

¹ Veillez noter que la décision concernant l'accréditation ne sera pas prise par le Secrétariat mais par les États membres au début de la session du comité intergouvernemental. Il est donc possible que certaines organisations ne reçoivent pas d'accréditation. Par conséquent, si le siège de l'organisation postulante ne se trouve pas à Genève, il est déconseillé de se déplacer jusqu'à Genève dans le seul but de participer à la session du comité tant que l'accréditation n'a pas été accordée.

² Veillez noter que cette demande sera présentée au comité telle qu'elle sera reçue. Ainsi, prière de remplir le formulaire en utilisant une machine à écrire ou un ordinateur et de l'envoyer à l'adresse électronique grtkf@wipo.int

Veillez énumérer les principales activités de l'organisation :

- organisation de diverses formations pour le développement des savoirs et des compétences de la communauté kulung
- mise en place d'un cursus de langue kulung pour les classes I à V
- mise en œuvre d'un projet d'autonomisation et d'inclusion des peuples autochtones avec le soutien de la fédération népalaise des ONG des peuples autochtones népalais (NGO-FONIN) et Danida HUGOU
- plantation de plus de 10 000 arbres indigènes dans la zone montagneuse (terrain communal) afin de réduire le taux de dioxyde de carbone

Lien entre l'organisation et les questions de propriété intellectuelle et exposé détaillé des raisons pour lesquelles vous êtes intéressés par les questions examinées par le comité :
(150 mots au maximum)

L'Association pour le développement linguistique et culturel des Kirat Kulung du Népal représente la communauté kulung au niveau national. La communauté kulung détient de nombreux et anciens savoirs traditionnels. Les Kulungs forment une communauté autochtone du Népal qui a sa propre langue, culture, histoire et ses savoirs traditionnels.

Ils ont également leur propre structure sociale qui se maintient durant toute leur vie. Cependant, en raison d'une politique discriminatoire adoptée par le dernier gouvernement, la communauté kulung est tenue à l'écart de toutes les sphères de développement. Par conséquent, leur langue, leur culture et leurs savoirs traditionnels restent dans l'ombre. De nombreux savoirs et compétences sont au bord de l'extinction tout comme leur langue et leur culture.

L'Association pour le développement linguistique et culturel des Kirat Kulung du Népal s'évertue à protéger et promouvoir les savoirs traditionnels et la culture de son peuple et souhaite faire connaître la situation de la communauté kulung, y compris en ce qui concerne les questions de propriété intellectuelle.

Bien que n'ayant aucune formation en matière de propriété intellectuelle, je m'intéresse aux questions qui y ont trait. C'est sur la base de mes connaissances informelles que je défends les droits de propriété intellectuelle de mon peuple.

Pays dans lequel l'organisation exerce l'essentiel de ses activités :

L'Association pour le développement linguistique et culturel des Kirat Kulung du Népal exerce l'essentiel de ses activités dans les districts de Solukhumbu, Sakhawasava, Bhojpur, Sunsari, Morang, Taplejung, Ilam, Terhathum, Dhankutta et Udyapur, où les Kulungs représentent plus de 60% de la population. Ces districts sont situés dans une région reculée de l'est du Népal qui est surnommée le royaume des montagnes et des collines.

Informations supplémentaires :

Veillez fournir toute information supplémentaire que vous jugez utile (150 mots au maximum).

Les Kulungs ont leur propre structure sociale qui se maintient durant toute leur vie. Ils sont endogames et, avant que leur structure ne soient touchée par la modernisation, exerçaient leurs activités économiques au sein du groupe. Leur territoire traditionnel, appelé “Mahakulung”, est situé dans une des régions les plus reculées du Népal. Mahakulung comprend quatre comités villageois de développement, à savoir Bung, Chheskam, Gudel et Sotang, qui se trouvent dans le district de Solukhumbu, dans l’est du Népal. Actuellement, les communautés kulung vivent dans 22 districts du Népal. Toutefois, les principales implantations se trouvent à Solukhumbu, Sankhuwasabha, Bhojpur, Khotang, Sunsari, Morang, Jhapa, Ilam, Tehrathum et Katmandou. La population totale des Kulungs dans la région est estimée entre 150 000 et 200 000 personnes.

Les Kulungs sont un des groupes ethniques les plus marginalisés du pays. Étant donné qu’ils habitent dans des régions reculées de collines, ils n’ont pas accès aux infrastructures et services fondamentaux tels que les routes, l’électricité, l’eau potable, l’éducation, les télécommunications et les services de santé. La majorité d’entre eux dépend des pratiques agricoles traditionnelles. En raison de l’improductivité de leurs terres, ils n’arrivent pas à produire suffisamment de nourriture. Leur niveau d’instruction étant insuffisant, ils n’ont pas accès aux ressources productives et au processus décisionnel. Pour assurer leur subsistance, ils sont forcés de migrer et de travailler comme porteurs ou comme ouvriers agricoles.

Après le retour de la démocratie multipartite au Népal, le gouvernement a créé la Fondation nationale pour le développement des communautés autochtones (NFDIN) en vertu de la loi NFDIN 2058 dans le but de démarginaliser les groupes ethniques exclus. Le NFDIN est un organe autonome relevant du Ministère du développement local et enregistré comme groupe séparé dans le cadre des programmes spéciaux de développement des communautés autochtones présidé par le Premier ministre.

Bien que la communauté kulung soit fondée à figurer sur la liste établie en vertu de la loi NFDIN 2058, elle s’est vu refuser l’enregistrement lui permettant de s’identifier sous le nom de “communauté kulung” et, par conséquent, elle a été continuellement privée de perspectives de développement. L’Association pour le développement linguistique et culturel des Kirat Kulung du Népal poursuit ses efforts en vue de trouver une solution à cette situation.

Coordonnées complètes de l’organisation :

L’Association pour le développement linguistique et culturel des Kirat Kulung du Népal
Basanteswar-Galli, Dillibazar-11,
Katmandou
(Népal)

Tél. : +977 01 442 96 52

Tlcp. : 977 01 443 36 06

Mél. : kiratkulung@gmail.com/dskulung@gmail.com

Site Web : www.kulung.net.np

Nom et titre du représentant de l’Organisation :

M. Dilip Singh Rai, président

À : Division des savoirs traditionnels
Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI)
34, chemin des Colombettes
1211 Genève 20
Suisse

Tlcp. : +41 (0) 22 338 70 20
Mél. : grtkf@wipo.int

Objet : Demande d'accréditation en qualité d'observateur pour les sessions à venir du Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous informer que mon organisation souhaite participer en qualité d'observateur ad hoc aux sessions du Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore. Veuillez trouver ci-joint notre demande d'accréditation à l'intention du comité.

Nous restons à votre entière disposition pour tout complément d'information.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

[signé]

M. Stephen Rwagweri, directeur exécutif

/...

Formulaire de demande d'accréditation en qualité d'observateur ad hoc
auprès du
Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative
aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore^{1,2}

RENSEIGNEMENTS BIOGRAPHIQUES DE L'ORGANISATION POSTULANTE

Nom complet de l'organisation :

Engabu Za Tooro (Tooro Youth Platform for Action)

Description de l'organisation :

Engabu Za Tooro est une organisation non gouvernementale autochtone ougandaise à but non lucratif enregistrée sous le numéro S.5914/2609 en vertu du statut de 1987 sur les organisations non gouvernementales et organisée en société à responsabilité limitée en vertu de la loi de 1965 sur les entreprises. Elle a été fondée en 1996 et son siège se trouve dans l'ouest de l'Ouganda. L'ONG est axée sur le thème de la culture et du développement. Elle est dotée d'un parrain, d'un conseil d'administration et d'une direction et compte parmi ses membres 50 groupes culturels et associations.

Sa mission est de promouvoir le développement du patrimoine culturel dans ses expressions matérielle, environnementale et humaine aux fins du développement durable. Les programmes comprennent les aspects suivants : la culture dans le développement, les jeunes talents et la culture, l'entrepreneuriat des jeunes et la culture. L'organisation s'est distinguée par la mise en œuvre de programmes innovateurs et elle compte à son actif certaines réalisations relatives à l'utilisation de la culture au service du développement.

Veillez énumérer les principaux objectifs de votre organisation :

- préserver et développer la culture en tant que ressource pour le développement durable
- récupérer les expressions culturelles et les adapter à la pratique contemporaine du développement
- développer les talents et les compétences de la jeunesse dans un contexte culturel afin d'améliorer ses moyens de subsistance
- développer les compétences des jeunes entrepreneurs dans un contexte culturel afin d'améliorer leurs moyens de subsistance

Merci de ne joindre aucun document à votre demande d'accréditation.

¹ Veuillez noter que la décision concernant l'accréditation ne sera pas prise par le Secrétariat mais par les États membres au début de la session du comité intergouvernemental. Il est donc possible que certaines organisations ne reçoivent pas d'accréditation. Par conséquent, si le siège de l'organisation postulante ne se trouve pas à Genève, il est déconseillé de se déplacer jusqu'à Genève dans le seul but de participer à la session du comité tant que l'accréditation n'a pas été accordée

² Veuillez noter que cette demande sera présentée au comité telle qu'elle sera reçue. Ainsi, prière de remplir le formulaire en utilisant une machine à écrire ou un ordinateur et de l'envoyer à l'adresse électronique grtkf@wipo.int

Veillez énumérer les principales activités de l'organisation :

- recherches et documentation culturelles
- collecte, préservation et exposition de matériels culturels à des fins éducatives et touristiques
- dispense de formation aux fournisseurs de services culturels
- prestation de services, notamment de consultants, dans le domaine culturel
- production, promotion et commercialisation de produits culturels
- promotion d'une approche culturelle du développement

Lien entre l'organisation et les questions de propriété intellectuelle et exposé détaillé des raisons pour lesquelles vous êtes intéressés par les questions examinées par le comité :

Dans le cadre de sa mission, Engabu Za Tooro dote les communautés autochtones des moyens nécessaires pour gérer leurs actifs tangibles et intangibles et développer des actifs culturels qui incluent les savoirs traditionnels, les ressources génétiques, le folklore et la culture matérielle. Engabu Za Tooro favorise, d'une part, les artistes qui effectuent des recherches sur le folklore autochtone et le reproduisent sous une forme musicale moderne et les fournisseurs de services culturels qui récupèrent les services culturels autochtones pour les moderniser et, d'autre part, le développement de l'entreprise traditionnelle pour l'adapter à l'économie moderne. Des droits de propriété intellectuelle découlent de toutes ces activités. L'obtention d'une accréditation auprès de l'OMPI permettra à Engabu Za Tooro de partager ses données d'expérience dans le rapport des peuples autochtones avec leurs actifs culturels et d'acquérir des connaissances sur le meilleur moyen de permettre aux communautés de comprendre les questions liées aux droits de propriété intellectuelle.

Pays dans lequel l'organisation exerce l'essentiel de ses activités :

Ouganda

Informations supplémentaires :

Engabu Za Tooro a obtenu des résultats considérables dans les domaines de la culture et du développement.

- Elle a été la première en Ouganda à récupérer un folklore et des danses traditionnelles en voie de disparition, qui sont désormais partie intégrante des spectacles de variétés modernes majoritaires.
- Elle a été la première en Ouganda à recourir à la professionnalisation des fournisseurs de services culturels traditionnels en mettant en place des écoles culturelles et des services.
- Elle a été la première à utiliser et développer la notion de musées communautaires comme une solution alternative aux musées publics. Ce fait est reconnu dans un rapport de l'UNESCO sur le recensement des musées communautaires.
- Elle a introduit l'usage de l'ancien héroïsme traditionnel afin d'inspirer le développement actuel. Ce fait est reconnu par les experts internationaux sur la question de la relation entre la culture et le développement.

- Elle a été récompensée dans le cadre du prix Rotary International et des Pearl of Africa Music(PAM) Awards, dans les domaines de la culture et de la musique.
- Elle a travaillé sur des projets culturels avec des organisations culturelles internationales telles que HIVOS (Pays-Bas), le département de la culture et de la diversité de la fondation du Commonwealth et l'UNESCO par l'intermédiaire de la Fondation transculturelle de l'Ouganda.

Coordonnées complètes de l'organisation :

Engabu Za Tooro
P.O Box 886
Fort Portal
(Ouganda)

Tél. : +256 772 46 9751

Mél. : engabuzatooro@infocom.co.ug / info@engabuzatooro.or.ug

Site Web : www.engabuzatooro.or.ug

Nom et titre du représentant de l'organisation :

M. Stephen Rwagweri, directeur exécutif

À : Division des savoirs traditionnels
Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI)
34, chemin des Colombettes
1211 Genève 20
Suisse

Tlcp. : +41 (0) 22 338 70 20

Mél. : grtkf@wipo.int

Objet : Demande d'accréditation en qualité d'observateur pour les sessions à venir du Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous informer que mon organisation souhaite participer en qualité d'observateur ad hoc aux sessions du Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore. Veuillez trouver ci-joint notre demande d'accréditation à l'intention du comité.

Nous restons à votre entière disposition pour tout complément d'information.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

[signé]

Mme Mary Acosta Pinilla
M. Francisco Carpintero Cortéz

Formulaire de demande d'accréditation en qualité d'observateur ad hoc
auprès du
Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative
aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore^{1,2}

RENSEIGNEMENTS BIOGRAPHIQUES DE L'ORGANISATION POSTULANTE

Nom complet de l'organisation :

Fondation Ngöbe-Buglé (F.U.N.G.O.B.E.)

Description de l'organisation : (150 mots au maximum)

La Fondation Ngöbe-Buglé est une organisation autochtone à but non lucratif dotée de personnalité juridique de droit privé.

Veillez énumérer les principaux objectifs de votre organisation :

- soutenir le district dans ses démarches en vue du développement intégré des communautés et contribuer à la mise en œuvre des plans, des programmes et des politiques établis;
- promouvoir une aide sociale efficace pour contribuer à répondre aux besoins les plus urgents et émergents dans le district;
- élaborer des projets et des programmes visant à préserver, sauvegarder et promouvoir la culture traditionnelle du peuple ngöbe;
- promouvoir le bien-être socioéconomique, culturel et institutionnel et l'art des Ngöbes;
- dispenser au peuple ngöbe des formations en matière de droits de propriété intellectuelle suivant une démarche tenant compte des spécificités des deux sexes;
- promouvoir l'éducation, la formation et la recherche afin de garantir aux peuples ngöbe et bugle un développement social autonome.

Merci de ne joindre aucun document à votre demande d'accréditation.

¹ Veuillez noter que la décision concernant l'accréditation ne sera pas prise par le Secrétariat mais par les États membres au début de la session du comité intergouvernemental. Il est donc possible que certaines organisations ne reçoivent pas d'accréditation. Par conséquent, si le siège de l'organisation postulante ne se trouve pas à Genève, il est déconseillé de se déplacer jusqu'à Genève dans le seul but de participer à la session du comité tant que l'accréditation n'a pas été accordée.

² Veuillez noter que cette demande sera présentée au comité telle qu'elle sera reçue. Ainsi, prière de remplir le formulaire en utilisant une machine à écrire ou un ordinateur et de l'envoyer à l'adresse électronique grtkf@wipo.int

Veillez énumérer les principales activités de l'organisation :

- promotion de l'artisanat traditionnel ngöbe, tel que la confection des naguas, des chacaras et des chaquiras
- formation relative aux droits collectifs de propriété intellectuelle en vertu de la loi n° 20 du 22 juin 2000
- programme de sauvegarde de plantes indigènes fibreuses, telles que la pita et la cabuya, utilisées dans l'artisanat et les teintures naturelles
- élaboration d'un guide aux fins de la formation

Lien entre l'organisation et les questions de propriété intellectuelle et exposé détaillé des raisons pour lesquelles vous êtes intéressés par les questions examinées par le comité :
(150 mots au maximum)

Nous nous intéressons à la propriété intellectuelle car étant donné que nous disposons, au sein de nos communautés, de richesses relatives notamment à nos savoirs traditionnels, nos ressources, notre artisanat, notre culture et notre langue, nous estimons qu'il est important de connaître les normes nationales et internationales relatives à tous ces savoirs traditionnels. Nous souhaitons connaître les instruments internationaux en la matière et participer aux instances relatives aux peuples autochtones.

Pays dans lequel l'organisation exerce l'essentiel de ses activités :

Panama

Informations supplémentaires :

Veillez fournir toute information supplémentaire que vous jugez utile (150 mots au maximum).

Coordonnées complètes de l'organisation :

Fondation Ngöbe-Buglé (F.U.N.G.O.B.E.)

Tél. : +(507) 66 60 14 56 ou 66 57 71 78

Mél. : fungobe@yahoo.es ou maryacosta72@yahoo.com ou frankis04@hotmail.com

Nom et titre du représentant de l'organisation :

Mme Mary Acosta Pinilla, secrétaire exécutif

M. Francisco Carpintero Cortéz, conseiller

À : Division des savoirs traditionnels
Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI)
34, chemin des Colombettes
1211 Genève 20
Suisse

Tlcp. : +41 (0) 22 338 70 20

Mél. : grtkf@wipo.int

Objet : Demande d'accréditation en qualité d'observateur pour les sessions à venir du Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous informer que mon organisation souhaite participer en qualité d'observateur ad hoc aux sessions du Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore. Veuillez trouver ci-joint notre demande d'accréditation à l'intention du comité.

Nous restons à votre entière disposition pour tout complément d'information.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

[signé]

M. Guy Antoine Dze Nguessa

Formulaire de demande d'accréditation en qualité d'observateur ad hoc
auprès du
Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative
aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore^{1,2}

RENSEIGNEMENTS BIOGRAPHIQUES DE L'ORGANISATION POSTULANTE

Nom complet de l'organisation :

Cercle d'initiative commune pour la recherche, l'environnement et la qualité (CICREQ).

Description de l'organisation : (150 mots au maximum)

Le CICREQ est une organisation autochtone camerounaise créée en 1997 par un groupe de diplômés MBO et dont la première ambition est de défendre les intérêts des peuples autochtones MBO minoritaires et marginalisés, et de promouvoir sa culture.

Le siège du CICREQ est à Douala et la couverture est nationale.

Autorisation n° 138/RDDA/C.19/BAPP du 26 novembre 1997.

Veillez énumérer les principaux objectifs de votre organisation :

L'objet du CICREQ est de :

- promouvoir la qualité;
- promouvoir la recherche;
- promouvoir les droits humains et particulièrement ceux des autochtones et des marginalisés;
- protéger les consommateurs et l'environnement.
- œuvrer pour le développement durable et les ODM;
- promouvoir la culture autochtone MBO.

Merci de ne joindre aucun document à votre demande d'accréditation.

¹ Veillez noter que la décision concernant l'accréditation ne sera pas prise par le Secrétariat mais par les États membres au début de la session du comité intergouvernemental. Il est donc possible que certaines organisations ne reçoivent pas d'accréditation. Par conséquent, si le siège de l'organisation postulante ne se trouve pas à Genève, il est déconseillé de se déplacer jusqu'à Genève dans le seul but de participer à la session du comité tant que l'accréditation n'a pas été accordée.

² Veillez noter que cette demande sera présentée au comité telle qu'elle sera reçue. Ainsi, prière de remplir le formulaire en utilisant une machine à écrire ou un ordinateur et de l'envoyer à l'adresse électronique grtkf@wipo.int

Veillez énumérer les principales activités de l'organisation :

- formation des membres sur la qualité;
- formation des femmes MBO sur les droits de l'homme et création des clubs droits de l'homme dans les établissements scolaires;
- création et animation du groupe de danse "EKALE";
- participation à différentes rencontres nationales et internationales de la société civile suivie de l'organisation des réunions de restitution;
- exécution du projet "Un métier pour les enfants de la rue" financé par UN-HABITAT.

Lien entre l'organisation et les questions de propriété intellectuelle et exposé détaillé des raisons pour lesquelles vous êtes intéressé par les questions examinées par le comité (150 mots au maximum)

- 1) Notre groupe de danse folklorique "EKALE" dont le but est de valoriser la culture MBO, mérite d'être protégé et encouragé par l'OMPI.
- 2) Dans le cadre de la promotion de l'auto-emploi de ses membres, nous venons de mettre sur pied un programme de formation à la transformation des produits locaux comme la fabrication artisanale des jus de fruits et des chocolats lorsque le projet sera à sa phase productive, les marques de produits issus de cette transformation seront protégées.
- 3) Le CICREQ encourage également l'émergence des jeunes artistes autochtones qui s'inspirent des richesses culturelles MBO et se doit de protéger les œuvres de ses artistes.

Pays dans lequel l'organisation exerce l'essentiel de ses activités :

Cameroun.

Informations supplémentaires :

Veillez fournir toute information supplémentaire que vous jugez utile (150 mots au maximum)

- Le CICREQ est membre du Comité international de la danse dont le siège est à l'UNESCO.
- Le CICREQ est accrédité auprès de l'UNPFII depuis 2007 pour prendre part aux différentes sessions et réunions d'experts.
- Le CICREQ est accrédité auprès de certaines organisations onusiennes comme la CNUCED et l'ONUSIDA.

Coordonnées complètes de l'organisation :

Cercle d'initiative commune pour la recherche, l'environnement et la qualité (CICREQ)

Boîte postale 8636

Douala

Cameroun

Tél. : +(237) 77 69 79 28

Tlcp. : +(237) 33 40 24 55

Mél. : cicreq@gmail.com, dnguessse@yahoo.fr et nguessse@hotmail.com

Nom et titre du représentant de l'organisation :

M. Guy Antoine Dze Nguessse, président

À : Division des savoirs traditionnels
Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI)
34, chemin des Colombettes
1211 Genève 20
Suisse

Tlcp. : +41 (0) 22 338 70 20

Mél. : grtkf@wipo.int

Objet : Demande d'accréditation en qualité d'observateur pour les sessions à venir du Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous informer que mon organisation souhaite participer en qualité d'observateur ad hoc aux sessions du Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore. Veuillez trouver ci-joint notre demande d'accréditation à l'intention du comité.

Nous restons à votre entière disposition pour tout complément d'information.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

[signé]

M. John Ndafa Nyumu

Formulaire de demande d'accréditation en qualité d'observateur ad hoc
auprès du
Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative
aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore^{1,2}

RENSEIGNEMENTS BIOGRAPHIQUES DE L'ORGANISATION POSTULANTE

Nom complet de l'organisation :

Rift Valley Voluntary Counsellors

Description de l'organisation : (150 mots au maximum)

L'organisation Rift Valley Voluntary Counsellors (Rivvoco) a été enregistrée en tant qu'ONG en 2005. Elle a été fondée par l'actuel directeur exécutif, qui avait personnellement vécu une expérience difficile liée à son père, désormais décédé, dont il avait dû prendre soin car il souffrait d'un handicap mental et à son fils aîné, Daniel Gutu, né sourd et aveugle.

Le directeur exécutif de l'organisation a réuni d'autres personnes ayant vécu des expériences semblables. Les sourds et aveugles étant dans l'incapacité de s'exprimer oralement, en raison de leur handicap, les membres enregistrés sont devenus leur voix. Les sourds et aveugles sont définis comme des personnes qui sont dépourvues, totalement ou partiellement, de leurs sens de l'ouïe et de la vue. Parmi les membres de Rivvoco figurent un sourd et aveugle appelé Daniel Gutu et une fille appelée Gladys Njeri.

Mission : Rivvoco défend la cause des sourds et aveugles, non seulement dans le domaine des droits de l'homme, mais également comme une condition préalable fondamentale à la justice sociale, la sécurité mondiale et la paix durable. Rivvoco est affiliée au Global Health Council.

Merci de ne joindre aucun document à votre demande d'accréditation.

¹ Veuillez noter que la décision concernant l'accréditation ne sera pas prise par le Secrétariat mais par les États membres au début de la session du comité intergouvernemental. Il est donc possible que certaines organisations ne reçoivent pas d'accréditation. Par conséquent, si le siège de l'organisation postulante ne se trouve pas à Genève, il est déconseillé de se déplacer jusqu'à Genève dans le seul but de participer à la session du comité tant que l'accréditation n'a pas été accordée.

² Veuillez noter que cette demande sera présentée au comité telle qu'elle sera reçue. Ainsi, prière de remplir le formulaire en utilisant une machine à écrire ou un ordinateur et de l'envoyer à l'adresse électronique grtkf@wipo.int

Veillez énumérer les principaux objectifs de votre organisation :

- Vision : une société pour tous.
- Mission : lutter contre l'oppression, la stigmatisation et les discriminations dont sont victimes les personnes handicapées en leur offrant un traitement psychologique, en les aidant à se prendre en charge et en les mettant en rapport avec des services philanthropiques.
- Principal objectif : participer aux forums du Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore.
- Objectif précis de la présente demande : au terme de l'examen du comité d'accréditation, le représentant de Rivvoco sera autorisé à présenter une nouvelle demande de participation aux futures réunions du comité intergouvernemental.

Veillez énumérer les principales activités de l'organisation :

Les activités menées actuellement par Rivvoco aux fins de sa mission sont les suivantes :

- L'activité principale de l'organisation est de sensibiliser le public à la surdicécité, car il s'agit d'un handicap singulier dont les groupes d'assistance ne tiennent pas compte et qui reste méconnu des gouvernements et de la société, et de mettre les personnes concernées en rapport avec les groupes d'assistance adéquats, par exemple Sense International-E.Africa et Christensen Blind Mission (CBM). Des DVD, des brochures, des exposés oraux présentés lors de réunions publiques sont les outils de communication les plus fréquemment utilisés par Rivvoco pour faire connaître la surdicécité.
- Elle forme des gestionnaires de groupes de personnes handicapées dans des domaines tels que la conception de projets, les obligations redditionnelles, l'élaboration de rapports et l'action militante, par exemple, les mères mumo d'enfants handicapés et les mères nyawira d'enfants handicapés du district de Molo, le groupe d'auto-assistance Jishinde Ushinde du district de Nakuru.
- Elle établit un lien entre les moniteurs pour personnes handicapées et les services d'assistance afin d'atténuer les conséquences socioéconomiques sur ces dernières.

Les dernières réalisations de l'organisation sont les suivantes :

- Elle a sensibilisé plus d'un million de personnes à la surdicécité en organisant des manifestations publiques au niveau national, en participant à des ateliers organisés par le Conseil national de lutte contre le SIDA et en distribuant des DVD. La surdicécité est un handicap singulier oublié par les groupes d'assistance, tels que Sense International-E.Africa et Christensen Blind Mission (CBM). Des DVD, des brochures, des exposés oraux présentés lors de réunions publiques sont les outils de communication les plus fréquemment utilisés par Rivvoco pour faire connaître la surdicécité.

- Elle a formé 36 gestionnaires de groupes de personnes handicapées dans des domaines telles que la conception de projet, les obligations redditionnelles, l'élaboration de rapports, l'action militante et la mobilisation des ressources.
- Elle est devenue membre du Global Health Council.

Lien entre l'organisation et les questions de propriété intellectuelle et exposé détaillé des raisons pour lesquelles vous êtes intéressés par les questions examinées par le comité :
(150 mots au maximum)

Cette demande d'accréditation est présentée dans le but de participer aux futures réunions du comité intergouvernemental pour défendre les intérêts des sourds et aveugles des communautés autochtones de la province de la Vallée du Rift, notamment les nomades turkanas, masaïs, samburus et pokots, qui ne bénéficient pas du développement socioéconomique durable. Rivvoco a prévu un financement en vue de participer aux réunions du comité intergouvernemental et de réaliser sa mission de renforcement des capacités des groupes de sourds et aveugles. Il est à espérer que, au cours des débats du comité intergouvernemental, le renforcement des capacités des sourds et aveugles sera au centre de l'attention et que les délibérations ne se limiteront pas à la mise en place de stratégies dans le but d'atténuer l'impact socioéconomique et l'amélioration de la qualité de la vie.

Pays dans lequel l'organisation exerce l'essentiel de ses activités :

Kenya

Informations supplémentaires :

Veillez fournir toute information supplémentaire que vous jugez utile (150 mots au maximum).

Le Gouvernement du Kenya s'emploie à obtenir des informations sur les intérêts des peuples autochtones dans le but de les intégrer dans la réforme constitutionnelle, qui est attendue de longue date et aura lieu au milieu de l'année prochaine. C'est pourquoi l'échange de vues avec des partenaires mondiaux au sein du comité intergouvernemental ajoutera de la valeur aux efforts que nous déployons pour participer à la réforme constitutionnelle en tant que porte-parole des sourds et aveugles.

Coordonnées complètes de l'organisation :

Rift Valley Voluntary Counsellors
Rongai Health Centre
P.O. Box 47
20108 Kenya

Tél. : +254 723 72 59 20
Tlcp. : +254 770 52 06 72
Mél. : rivvoco63@yahoo.com

Nom et titre du représentant de l'Organisation :

M. John Ndafa Nyumu, directeur exécutif

À : Division des savoirs traditionnels
Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI)
34, chemin des Colombettes
1211 Genève 20
Suisse

Tlcp. : +41 (0) 22 338 70 20

Mél. : grtkf@wipo.int

Objet : Demande d'accréditation en qualité d'observateur pour les sessions à venir du Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous informer que mon organisation souhaite participer en qualité d'observateur ad hoc aux sessions du Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore. Veuillez trouver ci-joint notre demande d'accréditation à l'intention du comité.

Nous restons à votre entière disposition pour tout complément d'information.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

M. Lori Johnston

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Lori Johnston', is centered below the typed name.

Formulaire de demande d'accréditation en qualité d'observateur ad hoc
auprès du
Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative
aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore^{1,2}

RENSEIGNEMENTS BIOGRAPHIQUES DE L'ORGANISATION POSTULANTE

Nom complet de l'organisation :

Southeast Indigenous Peoples' Center

Description de l'organisation : (150 mots au maximum)

La mission du Southeast Indigenous Peoples' Center (SIPC), une ONG nouvellement créée, est de protéger les droits relatifs à la culture, à la subsistance et au patrimoine en vue de préserver le mode de vie des peuples autochtones et de récupérer leurs terres. Nous avons pour mission de favoriser la mise en place d'écosystèmes viables, qui témoignent de la vie, des coutumes, des valeurs et du travail des peuples autochtones. Pour accomplir cette mission, nous menons des recherches, exerçons une surveillance, établissons des rapports et défendons la cause d'une communauté qui a rarement eu son mot à dire au sujet des décisions la concernant. Le SIPC a pour objectif de protéger et de soutenir les autochtones du Sud-Est dans leurs efforts pour récupérer leur pouvoir, leur mode de vie et leurs terres et de les sauvegarder des processus coloniaux de consommation et de destruction. Le SIPC favorise la mise en place d'écosystèmes viables de sorte que les peuples autochtones et leurs voisins puissent vivre dans un habitat sûr en harmonie avec les terres, les vents et les eaux. La restauration de nos écosystèmes nous permettra de subvenir à nos besoins en matière de nourriture, de logement, de santé et d'éducation.

Veillez énumérer les principaux objectifs de votre organisation :

- Protéger le droit des peuples autochtones à perpétuer et à gérer leur culture et leur développement culturel.
- Effectuer des recherches concernant nos besoins en matière de nourriture, de logement, d'éducation et de santé et les consigner tout en collaborant avec d'autres groupes : apprendre des autres peuples autochtones et leur apprendre quelque chose en retour.
- Mettre en place une infrastructure pour les peuples autochtones et favoriser les nouvelles initiatives à but non lucratif.

Merci de ne joindre aucun document à votre demande d'accréditation.

¹ Veillez noter que la décision concernant l'accréditation ne sera pas prise par le Secrétariat mais par les États membres au début de la session du comité intergouvernemental. Il est donc possible que certaines organisations ne reçoivent pas d'accréditation. Par conséquent, si le siège de l'organisation postulante ne se trouve pas à Genève, il est déconseillé de se déplacer jusqu'à Genève dans le seul but de participer à la session du comité tant que l'accréditation n'a pas été accordée.

² Veillez noter que cette demande sera présentée au comité telle qu'elle sera reçue. Ainsi, prier de remplir le formulaire en utilisant une machine à écrire ou un ordinateur et de l'envoyer à l'adresse électronique grtkf@wipo.int

- Promouvoir des relations empreintes de respect et productives avec les puissances coloniales en fonction des besoins de chaque peuple en matière d'eau, de vent, de terre, de culture, d'histoire et de leurs futurs objectifs.

Veillez énumérer les principales activités de l'organisation :

- Effectuer des recherches sur les besoins et les possibilités des peuples autochtones.
 - Surveiller la situation en matière d'environnement et de droits de l'homme ainsi que les conditions culturelles, sociales, politiques et économiques et d'autres éléments ayant une incidence sur les peuples autochtones du Sud-Est.
 - Rendre compte aux peuples autochtones, aux puissances coloniales et au public des besoins, des possibilités, des situations, des conditions et des événements ayant un rapport avec les peuples autochtones du Sud-Est.
 - Défendre la cause des peuples autochtones du Sud-Est sur des questions ayant une incidence sur notre vie culturelle, politique et quotidienne.

Lien entre l'organisation et les questions de propriété intellectuelle et exposé détaillé des raisons pour lesquelles vous êtes intéressés par les questions examinées par le comité : (150 mots au maximum)

Nous n'avons pas été actifs dans les domaines liés à la propriété intellectuelle. En revanche, nous collaborons avec le Comité contre le racisme dans l'éducation, qui s'intéresse à l'utilisation des mascottes autochtones. En l'absence d'organisations traitant des droits de propriété intellectuelle des peuples autochtones du Sud-Est, le SIPC cherche à combler cette lacune en tenant les peuples autochtones informés et en leur donnant des occasions d'utiliser les informations en matière de propriété intellectuelle relative aux savoirs traditionnels et au patrimoine culturel.

Pays dans lequel l'organisation exerce l'essentiel de ses activités :

Le siège du SIPC se trouve en Géorgie (États-Unis d'Amérique). Les États-Unis d'Amérique revendiquent leur autorité sur le Sud-Est du continent nord-américain et tout ce qu'il contient, y compris les peuples, les terres et la culture autochtones.

Informations supplémentaires :

Nous souhaitons mettre au point un modèle qui permettrait aux peuples autochtones de consigner plus facilement les détails concernant le vol de leur culture, de leur patrimoine, de leurs plantes et de leurs savoirs. La plupart des gens ignorent ce qui est requis pour faire valoir leurs droits et réclamer les biens volés.

Coordonnées complètes de l'organisation :

Southeast Indigenous Peoples' Center
P.O. Box 4003
Eatonton, Georgia, 31024
États-Unis d'Amérique

Tél. : + 1 404 706.461.6244

Mél. : culture@seipc.org

Site Web : <http://www.seipc.org/>

Nom et titre du représentant de l'organisation :

M. Lori Johnston, président

[Fin de l'annexe et du document]